



Droit administratif : différent avec 1 organisme de paiement

Par **bonno56**, le **20/03/2012** à **02:40**

Bonsoir,

J'ai actuellement un différent avec un organisme de paiement qui s'appuie sur des instructions interministérielles prises en 2008 pour faire ressortir un dossier en cours de paiement depuis Septembre 2007 et procéder à sa remise en cause . Les nouvelles directives étant plus strictes , cet organisme revient sur sa décision d'acceptation de 2006 (date de création de mon dossier) pour l'invalidier.

Un effet rétro-actif est-il applicable ?

Merci pour votre éclairage.

Cordialement